

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2026/021

L’an deux mille vingt-six, le 3 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s’est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Martine LABAT.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, André RECURT, Laurent LAGES et Jean-Bernard COLOMES.

Objet : Partenariat Hub Entreprendre avec la Région Occitanie

Le Réseau des Développeurs Economiques d’Occitanie (RDEO), animé par la Région Occitanie, regroupe plus de 400 structures (collectivités, chambres consulaires, agences de développement, technopoles, incubateurs, etc.) réparties sur l’ensemble du territoire régional. Il fédère les professionnels de l’accompagnement des entreprises, généralistes ou spécialisés (création, innovation, export, industrie, transmission, etc.), dans une dynamique de coopération, de synergie territoriale et d’accompagnement de proximité.

Le Hub Entreprendre Occitanie, plateforme numérique à destination des porteurs de projet et entreprises, permet notamment aux entrepreneurs d’identifier, comme référent, un acteur du réseau. Chaque référent a un accès dédié : informations sur les dispositifs régionaux, sur les créations de compte des porteurs de projet et des entreprises et les projets déposés, sur les aides régionales accordées, ...

Une première convention de partenariat avait été adoptée en 2019, formalisant l’adhésion de nombreuses structures à ce réseau. Arrivée à expiration, cette convention a été renouvelée par un vote des élus régionaux en 2025.

Elle s’inscrit dans le cadre de la Stratégie Régionale pour l’Emploi, la Souveraineté et la Transformation Écologique (SRESTE), et vise à :

- Structurer et renforcer les coopérations engagées depuis 2019
- Optimiser le maillage territorial pour un accompagnement de proximité des entreprises
- Favoriser les synergies et collaborations afin de fluidifier le parcours de l’entrepreneur par une meilleure coordination
- Accroître l’utilisation des outils numériques régionaux (Hub Entreprendre Occitanie, site laregion.fr, etc.) en complémentarité de l’accompagnement humain

Il est proposé d’autoriser l’adhésion de la CCPL au RDEO et au Hub Entreprendre en signant une charte de partenariat pour une durée de 4ans (2026-2029).

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'autoriser le Président à signer une charte de partenariat formalisant l'adhésion de la CCPL au RDEO et au Hub Entreprendre pour une durée de 4 ans (2026-2029)

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 16 FEV. 2026

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260203-2026-021B-DE
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.